

charte

Handicap & Emploi

S'inscrivant dans une démarche d'entreprise citoyenne et solidaire, en cohérence avec ses valeurs et missions de service public, le Groupe France Télévisions veut refléter la diversité de la société française dans chacune de ses composantes.

Le handicap, facteur majeur d'exclusion de la vie professionnelle, est un des éléments de cette diversité.

Ainsi, le Groupe décide de la mise en œuvre d'une politique volontaire d'emploi des travailleurs handicapés, fondée sur un principe déterminant : **l'égalité des chances des collaborateurs travailleurs handicapés en matière d'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'évolution professionnelle.**





Le handicap revêt une dimension large : “toute limitation d’activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d’une altération substantielle, durable ou définitive d’une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d’un polyhandicap ou d’un trouble de santé invalidant”.
Peuvent donc faire l’objet d’une reconnaissance de handicap, les maladies invalidantes ou évolutives.

Le Groupe France Télévisions s’engage sur les principes suivants :

- aucun collaborateur présent dans la structure ne pourra faire l’objet de discrimination du fait de son handicap tant dans son évolution professionnelle, que dans son accès à la formation,
- l’ensemble des postes existants au sein du Groupe sont accessibles aux travailleurs handicapés, sous condition que les restrictions à l’emploi formulées par le médecin du travail soient compatibles avec les exigences du poste à pourvoir,
- toutes les mesures seront prises pour accompagner au mieux et maintenir dans l’emploi un collaborateur reconnu travailleur handicapé, ou en cours de reconnaissance, se trouvant en situation de difficulté professionnelle pour raison de santé suite à un accident du travail, de trajet, une maladie professionnelle, un accident de la vie, ou une maladie invalidante,
- l’ensemble des acteurs sera mobilisé pour favoriser l’emploi des travailleurs handicapés : direction, encadrants (managers), équipes Ressources Humaines, représentants du personnel, médecins du travail, assistantes sociales, travailleurs handicapés, collègues de travail,
- toutes les pistes d’actions possibles, seront envisagées pour le recrutement, l’intégration, et le maintien dans l’emploi du collaborateur.

Dans le cadre de son accord signé le 8 octobre 2007 en faveur de l’intégration et du maintien dans l’emploi des personnes en situations de handicap, le Groupe France Télévisions concentre ses efforts sur 4 actions majeures :

- sensibiliser les collaborateurs au handicap
- former les managers, les équipes Ressources Humaines, et les autres acteurs internes
- recruter des travailleurs handicapés
- maintenir dans l’emploi, dans la mesure du possible, les collaborateurs handicapés présents dans la structure

Le vrai handicap pour l'entreprise, c'est le rejet de la différence

Le Groupe France Télévisions a créé une structure spécifique pour accompagner le travailleur handicapé dans l'emploi :

Un **chef de projet "Handicap et Emploi"** a été nommé au sein du Groupe France Télévisions. Sa mission est de coordonner le dispositif et d'harmoniser les pratiques en matière d'emploi des travailleurs handicapés.

Un **réfèrent "Handicap et Emploi"** a été nommé au sein de chaque pôle et filiale du Groupe. Sa mission est de développer l'emploi des travailleurs handicapés au sein de son pôle ou de sa filiale, en accompagnant au mieux les travailleurs handicapés et les managers dans cette dynamique. Cet interlocuteur est mandaté par la Direction des Ressources Humaines de son pôle ou de sa filiale pour veiller à faire appliquer les

engagements pris par le Groupe en matière d'emploi des travailleurs handicapés. Tout salarié reconnu travailleur handicapé pourra s'adresser au réfèrent "Handicap et Emploi" de son pôle ou sa filiale pour les questions relatives à son handicap et notamment celles relevant de l'adaptation des postes de travail, de son parcours de formation professionnelle, de son évolution dans l'entreprise ...

Le réfèrent "Handicap et Emploi" peut aussi être consulté par le manager et les collègues de travail d'un travailleur handicapé en cas de difficultés de fonctionnement pour rechercher des solutions envisageables.

La Mission "Handicap et Emploi"

composée des référents de chaque pôle et filiale a été créée, et est animée par le chef de projet Groupe.

Elle a pour vocation l'harmonisation des pratiques en matière d'emploi des travailleurs handicapés au sein des différents pôles et filiales et l'échange sur les situations résolues afin d'améliorer le savoir-faire de chacun des référents "Handicap et Emploi".

Conscient que le handicap ne doit pas être un obstacle à l'exercice d'une activité professionnelle, le Groupe France Télévisions s'engage à ce que chacun puisse trouver sa place et s'épanouir dans l'entreprise.

